

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé, CHALARD Patrick.

Excusés ayant donné un pouvoir : Michel NORE donne pouvoir à Adeline CORSI, Clément CORSI donne pouvoir à Pierre LYAN.

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DES 10 ET 13 JUILLET ET DU 1^{ER} SEPTEMBRE :

Les comptes-rendus des séances des 10 et 13 juillet et du 1^{er} septembre sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIEG :

Suite à la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme, la commune de Thuret doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie d'Aigueperse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE : Michel NORE (délégué titulaire), Christophe LE FLOCH (délégué suppléant).

II – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

• Pôle Enfance :

- Christine PIRES-BEAUNE, députée, a rencontré les responsables de la Maison Familiale Rurale qui, face à la problématique des contrats aidés, sont très inquiets pour l'avenir de leur établissement. Se pose dans le même temps le problème de la cantine, la fabrication des repas étant actuellement réalisée par la MFR. Il se pourrait que, compte-tenu de ces nouvelles contraintes financières, la MFR ne soit plus en mesure d'assurer cette fabrication. Dans ce cas, la commune devra lancer un appel d'offres pour trouver un nouveau prestataire.
- Toujours concernant la problématique des contrats aidés, lors de l'assemblée générale de l'AMR, les maires présents ont décidé, à

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 11/09/2017

l'unanimité, de se rassembler le matin du 24 septembre jour des élections sénatoriales, devant le bureau de vote, pour signifier leur inquiétude et leur mécontentement et demander des solutions.

Un courrier de demande de rencontre avec la ministre a été fait en conjointement avec l'AMF.

- La feuille d'information aux parents relative au fonctionnement et au coût des services périscolaires a été distribuée vendredi aux familles accompagnée de l'imprimé pour inscription aux temps périscolaires matin, cantine et soir. Une information sur la fermeture de ces services en raison de la journée de grève du 12 septembre a également été distribuée.
- Le maire a rencontré les enseignantes inquiètes de la suppression de l'agent maternel en classe de MS-GS et des conséquences sur le fonctionnement quotidien notamment le relais entre les temps scolaires et périscolaires. Pierre LYAN rappellera le rôle et les responsabilités des animateurs et des enseignants sur chacun des temps afin de sécuriser les « passations ».
- Création de 4 postes d'adjoints d'animation provisoires :
 - Compte-tenu de la suppression des contrats aidés à quelques jours de la rentrée scolaire.
 - Vu la nécessité d'organiser les services périscolaires dans l'urgence en l'attente de solutions à trouver avec l'Etat.
 - Vu la délibération du 1^{er} septembre 2017Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **DECIDE** de prolonger de 15 jours la création provisoire de 4 postes d'adjoints d'animation à compter du 15 septembre pour assurer, en fonction des effectifs et chacun en ce qui le concerne, l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (ALSH périscolaire du matin : 7h30-8h20, pause méridienne : 11h30-13h30, TAP : 15h30-16h30 et périscolaire du soir : 16h30-18h30).
- Prix du repas à la cantine scolaire de Thuret :
 - Vu le coût réel du service pause méridienne – animation et repas - calculé à 6.83€/jour à partir du compte administratif 2016.
 - Conformément à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et la mise en œuvre en septembre 2017 de tarifs « repas+animation » de la pause méridienne à moduler en fonction du quotient familial.
 - Vu la délibération du Conseil Municipal de Thuret en date du 10 juillet 2017. Compte-tenu de la participation de certaines communes de domicile des enfants scolarisés à l'école Marcel BALNY et notamment de la commune de Bas-et-Lezat (délibération du 8/9/2017).Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
 - **FIXE** le prix de la cantine scolaire facturé aux familles à compter du 1^{er} septembre 2017 :

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 11/09/2017

DOMICILE	COUT REEL DE LA PAUSE MERIDIENNE ANIMATION ET REPAS/JOUR	PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU DOMICILE		PRIX DE LA PAUSE MERIDIENNE ANIMATION ET REPAS/JOUR	
		Tranche 1 < 500 €	Tranche 2 > 500 €	Tranche 1 < 500 €	Tranche 2 > 500 €
THURET	6.83 €	3.33 €	3.13 €	3.50 €	3.70 €
SARDON	6.83 €	2.33 €	2.13 €	4.50 €	4.70 €
ST ANDRE LE COQ	6.83 €	1.20 €	1.00 €	5.63 €	5.83 €
BUSSIÈRES ET PRUNS	6.83 €	2.35 €	2.15 €	4.48 €	4.68 €
BAS ET LEZAT	6.83 €	2.10 €	1.90 €	4.73 €	4.93 €
ST CLEMENT DE REGNAT VILLENEUVE LES CERFS	6.83 €	0.20 €	/	6.63 €	6.83 €

• **Assainissement :**

- Réunion de démarrage le mercredi 6 septembre avec un début des travaux dans 15 jours. Le suivi du chantier sera assuré par Egis Eau, maître d'œuvre, avec la participation du Maire, adjoints, conseillers municipaux qui pourront, comme pour la nouvelle mairie, assister aux réunions de chantiers prévues les lundis.
- Emprunt – financement de la station d'épuration : afin de financer les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Chassenet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France : -
 - un prêt relais taux fixe de 100 000 €, différé en capital de 12 mois, capital IN FINE, au taux fixe sur 2 ans de 0.35%
 - un prêt de 150 000 € émis aux conditions suivantes : durée 15 ans, taux 1.35 %, échéances trimestrielles.

Le Conseil Municipal inscrit la dette au budget.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

- Avenant n°2 au traité d'affermage du service d'assainissement collectif : Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 juin 2017, la SEMERAP a décidé de proposer aux collectivités de modifier la clause de révision tarifaire afin d'être en mesure de notifier à la collectivité les tarifs applicables pour l'année n au plus tard le 15 octobre de l'année n-1.

Après avoir pris connaissance du contenu de cet avenant et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 - **DECIDE** d'approuver l'avenant n°2 au traité d'affermage du service d'assainissement collectif et autorise son maire à le signer.

• **Aménagement villages :**

- Le jury des villes et villages fleuris a programmé une nouvelle visite le 6 septembre au cours de laquelle ont été présentés les points d'eau extérieurs. En attente maintenant de la décision du jury courant novembre.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 11/09/2017

- Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg de Thuret, les services départementaux ont organisé une première réunion de travail le 11 septembre à 9h en mairie de Thuret avec l'architecte du CAUE et un bureau d'étude. A venir : le 18 septembre à 11h visite sur place du bureau d'étude, réunion de tous les gestionnaires en octobre, diagnostic avec premier chiffrage et esquisses présenté en réunion publique fin d'année. Les travaux d'aménagement devraient être réalisés en 2019 avec pour objectifs de faire baisser la vitesse et de sécuriser les cheminements et les abords de l'école. Le volume financier qui pourrait être engagé par la commune serait d'environ 200 000 €.

• **Personnel communal :**

- Suite à donner aux contrats courts, décision de renouveler de 15 jours supplémentaires dans l'attente d'une décision préfectorale.
- Evaluation des services techniques : demande de mutation de Cédric ALDIGIER à Clermont Auvergne Métropole au 1^{er} octobre et décision de ne plus pourvoir le poste d'adjoint technique à 12/35^{ème} à compter de cette même date. Concernant le recrutement sur le poste d'agent de maîtrise, l'offre d'emploi sera diffusée dès la fin de la semaine avec une fin de réception des candidatures au 6 octobre et les entretiens fin de semaine suivante pour une embauche au plus tôt au 1^{er} novembre.

- **Préparation de notre fonctionnement avec l'Agence Départementale pour l'instruction des demandes d'urbanisme** : une réunion avec les élus en charge de l'urbanisme sera proposée à Mr RICHY, futur instructeur à partir de janvier 2018, un soir à 18h ou un mercredi matin entre 9h et 11h.

Prochain conseil municipal le lundi 16 octobre à 20h30 (+ Doodle pour les suivants)